



Conseil d'Administration du 3 juillet 2015

Résolution n° 2015/17 – CA

Projet « Dispositif d'appui au pastoralisme - Construction et livraison de 3 cabanes héliportables »

Le Conseil d'administration,

Vu le budget 2015 adopté par le Conseil d'administration,

Vu le plan d'action du Parc national des Ecrins sur le pastoralisme et la prédation validé par le Conseil d'administration du 14 novembre 2014, et sa déclinaison opérationnelle en 2015 : le dispositif d'appui au pastoralisme voté par le Conseil d'administration du 27 février 2015 (résolution n°2015-11).

1. Approuve le projet « construction de cabanes héliportables » pour répondre aux situations d'urgence. Ce projet s'intègre au dispositif d'appui au pastoralisme. Il répond aux orientations 3.2 « Préserver les milieux naturels et les espèces » et 3.6 « Soutenir la gestion globale de alpages » de la charte du Parc.
2. Approuve le calendrier de réalisation du projet : avril 2015 – juillet 2015
3. Approuve le plan de financement de l'opération inscrite au budget :

Ressources	Montant T.T.C.	%
Aides publiques		
Conseil Général 05	16 729 €	75 %
Sous-total des aides publiques	16 729 €	75 %
Auto-financement (hors salaires)	5 576 €	25 %
Total TTC	22 305 €	

4. Sollicite une aide financière de 16 729 euros auprès du Conseil Général 05.
5. Autorise le directeur à déposer les demandes de financement et toutes pièces nécessaires à l'instruction des dossiers.

Le Président p.i.

Bernard HERITIER

Le Directeur

Bertrand GALTIER